

Compte-rendu de la réunion du Bureau du 7 octobre 1997

Présents : MM. Raymond ROSSI - André MATHIEU - Bernard TALON - Daniel KUNTZ - Maurice LEGUILLON - Yves OLIVIER - Maurice CHIRON - René BAZIN - Daniel GENIER - Michel GAIDOT - Daniel CAVIN -

MM. Michel SAUVE - Morand DUBAIL - Alain VEBREL -

Excusés : MM. Jackie DROUET - Jean-Pierre BOULAY -

Absents : M. André MARCUZ -

Monsieur ROSSI ouvre la séance à 17 heures et trente minutes

1) Compte rendu des activités :

Monsieur DUBAIL fait un rapide compte-rendu des activités du syndicat et plus particulièrement sur les points suivants :

- **réunion EDF/FRANCE TELECOM/SIE**

Une stratégie commune entre EDF/FRANCE TELECOM/SIE doit être mise en place pour une meilleure coordination des travaux et une harmonisation des devis entre EDF et France Télécom. Pour cela les différents partenaires se sont réunis plusieurs fois : 10/07 - 21/08 - 05/09. Les communes seront prochainement destinataires d'un courrier à entête commun EDF/FRANCE TELECOM/SIE qui explicitera en détail la méthode de traitement des dossiers de travaux 1998.

- **point travaux 96-97**

dossiers travaux déposés par les communes au titre de l'article 8 :

- * visites sur site : Argiésans (03/07), Montbouton (11/07) ;

- * la commune de Beaucourt ayant demandé une extension des travaux prévus, une visite sur site a lieu le 01/09 (SIE/EDF/TELECOM/services techniques Beaucourt). Le nouveau devis est présenté au Bureau.

étude des dossiers pour l'attribution de l'article 3 du protocole SIE/Télécom :

- * les différentes méthodes de calcul pour l'attribution aux communes des 100 KF du protocole sont exposées. La formule proposée pour les travaux 1997 est la suivante : montant de base de 5000 F + somme proportionnelle au montant des travaux restant à la charge de la commune (voir tableau distribué en séance).

Il est procédé au vote sur les méthodes de calcul ; la formule proposée est retenue (10 pour - 1 contre)

- **cahier des charges : qualité de l'électricité**

- * en application de l'article 8 de l'annexe 1 du cahier des charges, il convenait de prendre des engagements supplémentaires en matière de qualité pour la période allant du 1^{er} janvier 98 au 31 décembre 99. Les engagements EDF pour cette période sont commentés à partir des documents distribués en séance.

2) Stratégie 98 :

Lors de la réunion de travail du 21 août 97 à laquelle assistaient MM TRINCKLIN (EDF), BLANC (France Télécom), ROSSI, DUBAIL et celle du 5 septembre à laquelle assistaient MM BERRAUTE, TRINCKLIN (EDF), ROSSI, SAUVE, DUBAIL, il a été convenu de réfléchir à une stratégie commune pour la prise en compte des projets de travaux demandés par les communes.

Les partenaires ont en effet constaté que de nombreuses communes ne donnent pas suite à des devis détaillés, leurs projets ne prenant pas toujours en compte la globalité des problèmes qui peuvent se poser dans le cadre de ces types de travaux et les obligent ainsi à abandonner les travaux prévus.

La démarche proposée et discutée avec EDF et FRANCE TELECOM a fait l'objet d'un document écrit distribué en séance et commenté.

Les remarques émises par les membres du Bureau sont notées sur le projet qui sera adressé à EDF et FRANCE TELECOM.

3) Audit AEC :

Monsieur DUBAIL informe les membres présents de ses différents contacts avec l'AEC pour la préparation de l'audit qui se déroulera les 20, 21 et 22 octobre prochain.

4) Budget supplémentaire :

M. ROSSI demande à M. SAUVE de présenter le budget supplémentaire ; le commentaire et les explications données n'appellent aucune remarque de la part des membres du bureau.

5) Divers :

M. CHIRON pose les questions relatives à :

- * la réduction du nombre de délégués, suite à l'intervention sur ce sujet lors de la réunion du comité du 3 juillet 1997 à Méziré. M. CHIRON avait suggéré la répartition suivante :

communes de moins de 5000 habitants	1 délégué
communes de 5000 à 10 000 habitants	2 délégués
communes de plus de 10 000 habitants	2 délégués + 1 par tranche de 15 000 habitants

La réduction du nombre de délégués nécessiterait une modification des statuts. Il est convenu d'attendre quelques temps avant de s'engager sur une telle modification.
- * la redevance R2 qu'il a été proposé de payer dans l'année de réalisation des travaux. Cette proposition est à l'étude et sera présentée lors du prochain comité.

La date de la prochaine réunion du comité est fixée au 27 novembre 1997 à 17h30 à la « maison pour tous » à Danjoutin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures.

Le Président,

Raymond ROSSI